



Procès-verbal
Conseil d'établissement
École Le Rucher
Réunion tenue le lundi 8 juin 2026

Étaient présents :

Membres parents :

Grenier, Alexandra
Turgeon Blanchet, Carolane
Lorrain-Cayer, Margerie
April, Robert
Boily-Martineau, Francis
Chantoiseau, Francesca (Subst.)

Était absente :

Provost, Catherine

Substitut :

Pezet-Sage, Ariane (Absente)

Membres du personnel :

Albert, Loïc
Gingras-Pageau, Jessica
Bardier, Sarah-Ysabel
Lavallée, Mylène
Boily, Isabelle

Huot, Philippe (Absent)

Substitut :

Jacques, Marilaine (Absente)

Direction

Charbonneau, Audrée

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et des présences
3. Nomination d'un secrétaire
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption)
5. Revue et adoption du procès-verbal du 20 mai 2026 (adoption)
6. Questions afférentes au procès-verbal
7. Parole au public
8. Avis au CSSP (adoption)
9. Résumé au plan de lutte pour les parents (information)
10. Plan d'effectifs 2025-2026 (information)
11. Politique Admission Volet alternatif (approbation)
12. Guide aux parents (approbation)
13. Prévisions budgétaires 2026-2027 (adoption)
14. Rapport annuel du CÉ (adoption)
15. Date de l'AGA des parents (adoption)
16. OPP : information
17. Droit de parole :
 - 17.1 à la présidente;
 - 17.2 au représentant au Comité de parents;
 - 17.3 aux enseignantes;
 - 17.4 à la représentante des professionnelles;
 - 17.5 à la représentante du service de garde;
 - 17.6 au représentant du personnel de soutien;
 - 17.7 à la direction
18. Varia
19. Levée de l'assemblée

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
1.		Ouverture de la séance et mot de bienvenue Ouverture de l'assemblée à 19h32.
2.		Vérification du quorum et des présences. Nous avons un quorum.
3.		Nomination d'un secrétaire Loïc Albert sera le secrétaire.
4.	271-CÉ 25.26.56	Lecture et adoption de l'ordre du jour SUR PROPOSITION de Mylène Lavallée et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.
5.	271-CÉ 25.26.57	Revue et adoption du procès-verbal du 20 mai 2026 SUR PROPOSITION de Jessica Gingras-Pageau et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal.
6.		Questions afférentes au procès-verbal Concernant la toile d'araignée, il y a une autre toile d'araignée en attente dans un autre parc, mais cela pourrait être long. Pour ce qui est de notre toile, un ingénieur est venu la voir et a envoyé un rapport au centre de services. Il y a eu des guêpes et elles ont été traitées.
7.		Parole au public Il n'y a aucun public ce soir.
8.		Résumé au plan de lutte pour les parents (information)

		Mme Charbonneau nous présente le document. M. April nous parle d'un guide d'accompagnement des parents d'enfants en situation d'intimidation. Le lien vers ce document sera intégré au plan de lutte. M. Boily-Martineau s'interroge sur la transmission d'informations aux parents lorsqu'un événement survient en classe. Une discussion a lieu autour de la table. Francesca Chantoiseau nous parle d'une école qui a gagné un prix pour avoir monté une brigade de prévention de l'intimidation. Margerie Lorrain-Cayer soulève la qualité de la vidéo de Patrick Boulet et Philippe Huot qui devrait être à nouveau présentée aux parents. Les autres membres-parents appuient cette idée.
9.		Plan d'effectifs 2026-2027(information) La direction présente le plan d'effectifs pour 2026-27. Et dans le recalcul, l'école le Rucher s'en sort très bien avec la distribution des ressources.
10.	271-CÉ 25.26.58	Politique Admission Volet alternatif (approbation) La direction présente la mise à jour de la politique d'admission du volet Alternatif à la suite des commentaires apportés lors de la rencontre précédente. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Francis Boily-Martineau, il est résolu à l'unanimité D'APPROUVER la politique d'admission du volet alternatif.
11.		Guide aux parents (approbation) En vertu de l'article 76 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP), le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur/la directrice de l'école. Ce même article prévoit ce que doivent contenir ces règles, notamment en lien avec la lutte à l'intimidation et à la violence. Le même article 76 prévoit aussi que les règles de conduite et les mesures de sécurité soient présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que le directeur/la directrice de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire. La directrice présente le <i>Guide aux parents</i>, qui inclut certaines de ces règles de conduite et mesures de sécurité. Ce <i>Guide aux parents</i> a été élaboré avec la participation des membres du personnel, comme le prévoit l'article 77 de la LIP. Les membres échangent au sujet du projet de Guide aux parents. Certaines modifications sont apportées.

	271-CÉ 25.26.59	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Carolane Turgeon Blanchet il est résolu à l'unanimité D'APPROUVER les règles de conduite et mesures de sécurité, telles que présentées dans le Guide aux parents de l'école. Ce document est déposé sur le site de l'école.
12.	271-CÉ 25.26-60	Règles de fonctionnement du service de garde Mme Charbonneau nous présente la modification. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Robert April il est résolu à l'unanimité : D'ADOPTER les règles de fonctionnement Robert April
13.	271-CÉ 25.26-61	Effets scolaires Il y a des petites modifications. Mme Maryse Tanguay modifie deux petits éléments pour ses 5^e année. Puis, en ce qui concerne les frais de photocopie, la nouvelle enseignante qui a accepté le défi de la multi 3-4 ainsi que les nouvelles enseignantes de 5^e souhaitent donc avoir des cahiers d'exercices. Mme Véronique Larivière, elle, souhaite avoir un agenda pour l'ensemble de ses élèves. Le conseil se montre ouvert à un montant de 12,75\$ par agenda. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Robert April, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER les modifications aux listes d'effets scolaires.
14.		Prévisions budgétaires 2026-2027 (adoption) L'article 95 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école [ou du centre] proposé par la directrice de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire.

	L'article 96.24 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école [ou du centre], le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite. Le budget annuel de l'école, a été présenté au CÉ par la directrice. Ce budget est basé sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année et il maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres. Les membres du CÉ échangent à ce sujet. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Francis Boily-Martineau il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER le budget annuel de l'école tel que proposé par la directrice pour l'année scolaire [...], dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante; DE MANDATER la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire des Patriotes pour qu'il l'approuve;
15.	Rapport annuel du CÉ (adoption) L'article 82 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> qui prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de service scolaire; Le CÉ doit préparer le rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>; L'article 83 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> prévoit que le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité; Le CÉ a préparé un rapport annuel de ses activités pour l'année scolaire 2025-2026; Ce rapport annuel des activités du CÉ, a été présenté aux membres par la présidente;

	271-CÉ 25.26-63	Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Quelques modifications de dernière minute sont apportées au document. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jessica Gingras-Pageau il est résolu à l'unanimité; D'ADOPTER le rapport annuel des activités du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-26; DE MANDATER la directrice pour transmettre une copie de ce rapport annuel au centre de services scolaire au cours des prochains jours et pour le déposer sur le site Web de l'école afin de le rendre public et d'ainsi informer les parents et la communauté.
16.	271-CÉ 25.26-64	Date de l'AGA des parents (adoption) L'assemblée générale de la rentrée prochaine se tiendra le 9 septembre 2026. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Alexandra Grenier, il est résolu à l'unanimité : D'ADOPTER la date de l'assemblée générale des parents de 2025.
17.		OPP : information Concernant le marché d'automne, l'OPP a réservé les jeux et les tentes.
18.		Droit de parole : 1) à la présidente; Elle remercie le conseil pour la très agréable année scolaire. 2) au représentant au Comité de parents; M. April questionne la direction sur la manière de sonder les parents qui pourraient se montrer intéressés à inscrire leur enfant au volet alternatif afin de voir où il serait intéressant d'ouvrir un autre projet semblable. Il existe un comité qui travaille à la représentation des enfants qui ont un plan d'intervention. 3) aux enseignantes;

		M. Loïc Albert informe le conseil que les examens du ministère sont commencés et que l'équipe de correction formée par les 4 enseignants de 6^e est très efficace, incluant l'enseignante qui remplace Maryse Tanguay. Isabelle Boily parle des derniers pas et des classements des prochaines classe. Sarah-Ysabel Bardier parle de ses élèves qui sont aussi en examens du ministère. 4) à la représentante des professionnelles; Jessica Gingras-Pageau parle des rédactions de fin d'année et des nouveaux élèves que nous accueillerons. 5) à la représentante du service de garde; Mylène Lavallée est heureuse que son plan d'effectifs ait été approuvé. 6) au représentant du personnel de soutien; M. Philippe Huot est absent. 7) à la direction. Mme Charbonneau dit au conseil qu'elle apprécie le climat du conseil tout en souhaitant que les séances soient plus... courtes... Elle se sent déjà chez elle!
19.		Varia
20.	271-CÉ 25.26.65	Levée de l'assemblée L'assemblée est levée à 21h45 SUR PROPOSITION de Loïc Albert et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée.

Loïc Albert

Secrétaire